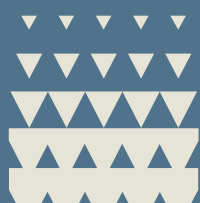


DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2024



GRAYMONT



La présente Déclaration sur l'esclavage moderne est établie conformément aux exigences de déclaration prévues par la *Modern Slavery Act 2018 du Commonwealth d'Australie* (« Loi sur l'esclavage moderne ») ainsi que par la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada (2023)* (« Loi sur les chaînes d'approvisionnement »).

Cette déclaration conjointe couvre la période de déclaration allant du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Elle concerne les entités déclarantes de Graymont en Australie et au Canada, à savoir A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd, Graymont (Australia) Pty Ltd ACN 004 406 688, Graymont Limited, Graymont (QC) Inc. et Graymont Western Canada Inc. Dans ce rapport, les termes « nous », « notre » et « Graymont » désignent l'ensemble de ces entités, sauf indication contraire.

Il s'agit de la première année où Graymont rédige une déclaration unique au titre de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement. Cette démarche constitue une évolution naturelle dans la façon dont Graymont rend compte de ses activités, dans le but d'adopter une approche cohérente à l'échelle mondiale face aux risques d'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Afin de lutter contre ces risques, Graymont s'est appuyée sur les enseignements tirés d'initiatives menées en Australie, qu'elle a ensuite appliqués à sa chaîne d'approvisionnement canadienne.

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne témoigne de l'engagement constant de Graymont à atténuer les risques d'esclavage moderne dans ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement, en cohérence avec sa mission, qui est de fournir des solutions à base de calcium essentielles à un monde en évolution.

La Loi sur les chaînes d'approvisionnement exige que les « entités » canadiennes déclarantes de Graymont (y compris Graymont) rendent compte de leurs activités liées à la production, à la vente et à la distribution de biens, tant au Canada qu'à l'étranger, ainsi qu'à l'importation de biens au Canada. En tant que société mère du groupe Graymont, Graymont Limited est bien placée pour rendre compte de ses propres activités ainsi que de celles de Graymont (QC) Inc. et de Graymont Western Canada Inc.

L'approche de Graymont pour évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne s'inspire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Lorsqu'il est question d'esclavage moderne, Graymont fait référence à huit formes d'exploitation grave : la traite de personnes, l'esclavage, la servitude, le mariage forcé, le travail forcé, la servitude pour dettes, le recrutement trompeur pour du travail ou des services, ainsi que les pires formes de travail des enfants (dans lesquelles les enfants sont soumis à l'esclavage ou à des pratiques similaires, ou sont exposés à un travail dangereux). Ainsi, les références à l'esclavage moderne dans la présente déclaration englobent à la fois les notions d'« esclavage moderne » telles que définies dans la Loi sur l'esclavage moderne, ainsi que celles de « travail forcé » et de « travail des enfants » telles que définies dans la Loi sur les chaînes d'approvisionnement.

TABLE DES MATIÈRES

02

Identifier l'entité déclarante

09

Décrire la structure, les activités et la chaîne d'approvisionnement de l'entité déclarante

16

Décrire les risques de pratiques d'esclavage moderne dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de toute entité qu'elle possède ou contrôle

17

Décrire les mesures prises par l'entité déclarante et les entités qu'elle possède ou contrôle pour évaluer et atténuer ces risques, y compris les mécanismes de diligence raisonnable et de remédiation

22

Décrire comment l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures

24

Décrire le processus de consultation avec les entités que l'entité déclarante possède ou contrôle

25

Fournir toute autre information pertinente

À PROPOS DE GRAYMONT

Graymont est le leader mondial fiable en solutions essentielles à base de calcium. Siège social au Canada, l'entreprise dessert des marchés en Amérique du Nord et dans la région Asie-Pacifique. Gérée de manière professionnelle et détenue par une famille, Graymont est en activité depuis plus de 75 ans. Graymont vise à être le fournisseur, l'employeur et le partenaire de choix là où elle opère. Les produits de Graymont sont essentiels à un large éventail de marchés et d'applications industrielles, de construction et agricoles. Les solutions et produits à base de calcium de Graymont soutiennent la purification de l'air et de l'eau, les minéraux critiques, ainsi que la production de matériaux tels que le papier, le verre, l'acier et divers autres métaux.

NOS VALEURS

Le succès ultime de Graymont repose sur les efforts d'individus passionnés qui sont prêts à s'engager activement dans le travail d'équipe et la collaboration, conformément à nos valeurs communes. Ces valeurs comprennent:

- **Intégrité**
Nous agissons toujours comme il se doit.
- **Respect**
Nous respectons :
 - Le droit de chaque individu à un lieu de travail sécuritaire;
 - Les cultures, les coutumes et les valeurs de toutes les personnes;
 - Les objectifs de durabilité de la société; et
 - Le capital de nos actionnaires;
- **Travail d'équipe**
Des équipes efficaces peuvent mieux résoudre des problèmes complexes.
- **Innovation**
Il y a toujours une meilleure façon de faire les choses.
- **Excellence**
Peu importe ce que nous faisons, nous nous efforçons de le faire bien.
- **Vision à long terme**
Nous adoptons une perspective à long terme lors de la prise de décisions.
- **Responsabilisation**
Nous respectons nos engagements.

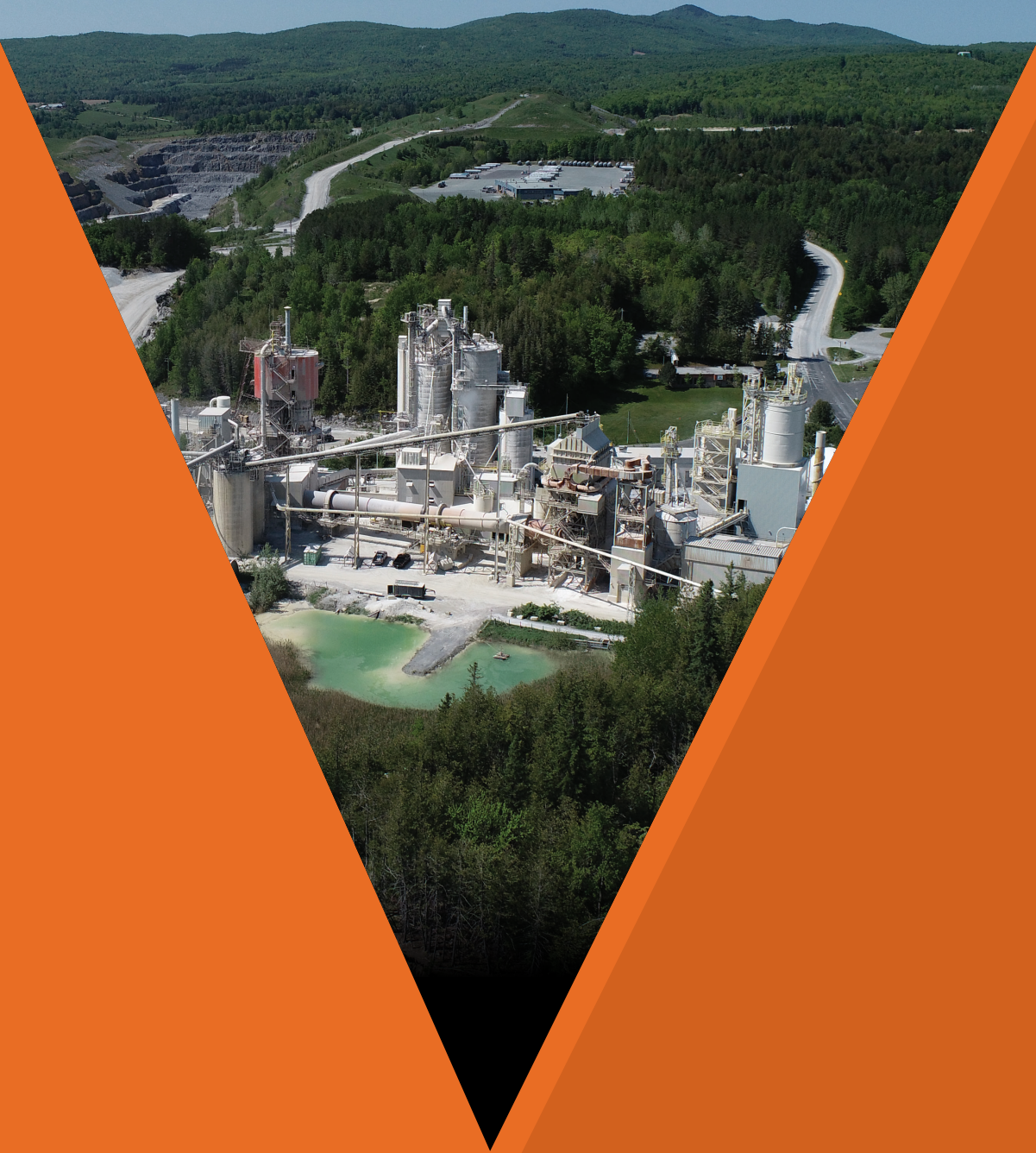
MISSION DE GRAYMONT

Fournir des solutions à base de calcium essentielles à un monde en évolution.

NOTRE VISION

Être un leader de classe mondiale dans tout ce que nous accomplissons!

- **Sécurité**
Nos établissements sont des environnements sécuritaires, propres et ordonnés où tout le monde partage un engagement ferme envers un milieu de travail sans incident ni blessure.
- **Clients**
Nous nous engageons à dépasser les attentes de nos clients en leur offrant des produits et des services fiables et de qualité.
- **Communautés**
Nous développons de manière proactive nos relations et nous entretenons des liens solidaires avec nos voisins et les autres partenaires pour assurer le succès à long terme de Graymont et de nos communautés.
- **Environnement**
Nous sommes déterminés à améliorer notre performance environnementale.
- **Création de valeur**
Nous améliorons constamment nos processus et nos activités pour fournir une valeur ajoutée à tous nos partenaires; et
- **Les gens**
Nous avons mis sur pied une équipe talentueuse composée d'individus habilités et engagés qui collaborent afin d'offrir des performances de classe mondiale.



APERÇU DES PRINCIPALES MESURES CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

Le présent document représente la cinquième Déclaration sur l'esclavage moderne de Graymont, ainsi que la première déclaration conjointe conforme aux exigences de déclaration de la Loi sur l'esclavage moderne et la Loi sur les chaînes d'approvisionnement. Grâce au travail d'un groupe de travail interfonctionnel, Graymont a continué de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le risque d'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

Cette section donne un aperçu des principales mesures menées par Graymont au cours des cinq dernières années, tout en présentant les projets visant à poursuivre ces efforts en 2025.



EN 2020, GRAYMONT A ENTREPRIS LES PRINCIPALES MESURES SUIVANTES POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'ESCLAVAGE MODERNE :

- Réalisation d'un examen interne des pratiques de conformité.
- Maintien d'un solide cadre de gouvernance d'entreprise et de responsabilisation.
- Promotion de notre système de signalement éthique.
- Formation sur le respect en milieu de travail.
- Renforcement du rôle essentiel de notre Code de conduite et d'éthique professionnelle.

EN 2021, GRAYMONT A POURSUIVI SES EFFORTS POUR ÉRADIQUER L'ESCLAVAGE MODERNE DE SA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT EN PRENANT LES MESURES SUIVANTES :

- Revue de nos pratiques de conformité.
- Création d'un groupe de travail sur l'esclavage moderne.
- Sensibilisation et formation des équipes en Australie.
- Amélioration des protections contractuelles.
- Adoption d'une déclaration de principes sur l'équité, la diversité et l'inclusion.
- Renforcement de notre équipe mondiale d'approvisionnement.

EN 2022, GRAYMONT A POURSUIVI SES INITIATIVES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LES PRINCIPALES MESURES SUIVANTES :

- Lancement du module d'apprentissage en ligne sur l'esclavage moderne en Australie via le LearnCentre de Graymont.
- Intégration progressive de la sensibilisation à l'esclavage moderne dans le programme d'accueil des employés en Australie.
- Lancement de l'élaboration d'une affiche de sensibilisation à l'esclavage moderne.
- Amélioration continue du questionnaire de diligence raisonnable à l'intention de nos partenaires fournisseurs.
- Lancement mondial d'une nouvelle plateforme de gestion des sous-traitants.

EN 2023, GRAYMONT A POURSUIVI SES INITIATIVES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LES PRINCIPALES MESURES SUIVANTES :

- Garantie que les employés en poste et les nouvelles recrues en Australie complètent le module d'apprentissage en ligne sur l'esclavage moderne.
- Intégration de la sensibilisation à l'esclavage moderne dans le programme d'accueil des employés en Australie.
- Finalisation d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne.
- Poursuite du développement du questionnaire ciblé de diligence raisonnable destiné aux fournisseurs de Graymont.
- Formation à la lutte contre la corruption et la fraude dans la région Asie-Pacifique.
- Élargissement de la composition du groupe de travail sur l'esclavage moderne.

EN 2024, GRAYMONT A POURSUIVI SES INITIATIVES DES ANNÉES PRÉCÉDENTES PAR LES PRINCIPALES MESURES SUIVANTES :

- Mise en place d'une page intranet dédiée à la sensibilisation à l'esclavage moderne.
- Formation à la lutte contre la corruption et la fraude dans toute la région Asie-Pacifique.
- Lancement d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne sur tous les sites de Graymont en Australie.
- Élargissement du groupe de travail sur l'esclavage moderne en y intégrant de nouveaux membres provenant des activités nord-américaines de Graymont.
- Finalisation d'un questionnaire de diligence raisonnable à l'intention des fournisseurs.

PERSPECTIVES D'AVENIR POUR 2025 : GRAYMONT ENVISAGE DE POURSUIVRE SON TRAVAIL GRÂCE AUX ACTIONS SUIVANTES :

- Développement d'un module de formation en ligne pour les employés au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Malaisie.
- Lancement d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne sur tous les sites et bureaux de Graymont au Canada.
- Formation à la lutte contre la corruption et la fraude en Amérique du Nord.

NOTRE APPROCHE

Graymont est une entreprise enracinée depuis plus de soixante-dix ans, dont certaines installations sont des piliers de leurs communautés locales depuis plus d'un siècle. Nous adoptons une vision à long terme dans nos activités et nous engageons à une croissance durable, en respectant rigoureusement les pratiques responsables en matière d'environnement, de société, de conditions de travail et d'exploitation.

Selon Graymont, la responsabilité de lutter contre l'esclavage moderne est partagée à tous les niveaux de l'organisation, et elle s'exerce en collaboration avec les consultants, agents, fournisseurs et partenaires. Grâce à cette responsabilité collective, à un engagement constant envers l'amélioration continue et à une volonté d'agir concrètement, nous nous efforçons de respecter les normes éthiques les plus élevées. Ensemble, nous participons à ce combat mondial essentiel en vue d'éradiquer l'esclavage moderne dans les chaînes d'approvisionnement.

Graymont reconnaît que l'élimination de l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement nationales et mondiales ne se fera pas du jour au lendemain. Toutefois, nous considérons ce défi mondial comme une occasion de faire preuve de leadership et de mettre en pratique nos valeurs, tout en défendant un droit humain fondamental : la liberté pour toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons.

UN MOT DE STÉPHANE GODIN, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION



« En tant qu'entreprise mondiale, nous demeurons résolument engagés dans la lutte contre toutes les formes d'esclavage moderne. Cette année, nous sommes fiers de regrouper nos efforts déployés en Australie et au Canada dans un rapport unique, reflet de notre approche unifiée face à cet enjeu majeur. »

Au cours des cinq dernières années de publication de notre déclaration, nous avons réalisé des avancées significatives pour renforcer notre chaîne d'approvisionnement et respecter les normes éthiques les plus élevées. En 2024, nous avons tenu nos engagements clés, et en 2025, nous comptons poursuivre sur cette lancée avec des plans clairs pour améliorer nos processus et mieux protéger les droits humains à travers l'ensemble de nos activités.

Je me réjouis à l'idée de soutenir activement ces initiatives, aux côtés de mes collègues, pour faire avancer concrètement les choses au sein de notre organisation et avec nos consultants, agents, fournisseurs et partenaires. Nous restons déterminés à veiller au respect et à la protection des droits humains dans toutes les sphères de nos opérations, et nous continuerons d'agir pour provoquer des changements positifs. »



DOMAINES D'ACTION PRIORITAIRES

Graymont a saisi l'occasion offerte par la Loi sur l'esclavage moderne et, plus récemment, de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement pour renforcer le travail amorcé au fil des années.

Voici quelques exemples des domaines d'action prioritaires mis en œuvre par Graymont en 2024 :

- Création d'une page intranet dédiée à la sensibilisation à l'esclavage moderne.
- Formation à la lutte contre la corruption et la fraude dans la région Asie-Pacifique.
- Lancement d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne sur tous les sites de Graymont en Australie.
- Élargissement du groupe de travail sur l'esclavage moderne en y intégrant de nouveaux membres provenant des activités nord-américaines de Graymont.
- Finalisation du questionnaire ciblé de diligence raisonnable destiné aux fournisseurs de Graymont.

Chacun de ces domaines d'action est abordé plus en détail dans la section « Mesures mises en œuvre en 2024 », à partir de la page 14 de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne.

Les contributions de diverses équipes de Graymont, coordonnées par notre groupe de travail sur l'esclavage moderne, combinées aux efforts réalisés depuis plusieurs années, ont permis à Graymont d'identifier d'autres moyens de contribuer à l'élimination de l'esclavage moderne. Ces mesures sont présentées dans la section « Futures mesures pour une amélioration continue », à partir de la page 17 de cette déclaration.

NOTRE STRUCTURE ET NOTRE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

Ayant son siège social à Richmond, en Colombie-Britannique, Graymont Limited, par l'intermédiaire de ses filiales, dessert des marchés à travers l'Amérique du Nord et la région Asie-Pacifique. Les activités de Graymont en Australie et au Canada font partie intégrante du groupe Graymont dans son ensemble.

Structure et activités au Canada

Graymont Limited est la société mère. Les deux autres « entités » déclarantes au Canada, Graymont (QC) Inc. et Graymont Western Canada Inc., sont des filiales directes de Graymont Limited. Ensemble, ces trois entités emploient environ 450 employés (salariés et travailleurs horaires) au Canada.

Au Canada, Graymont Limited et ses filiales sont présentes dans les provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, du Manitoba, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Les activités canadiennes de Graymont font partie intégrante de ses activités nord-américaines plus larges. Aux États-Unis, Graymont, par l'entremise de ses filiales, est présente dans les États suivants : Washington, Oregon, Montana, Nevada, Utah, Wisconsin, Michigan, Ohio et Pennsylvanie. Grâce à ses filiales, Graymont exploite également des terminaux de transbordement rail-camion qui élargissent la portée géographique de plusieurs de ses usines.

Le siège social est situé à Richmond, en Colombie-Britannique. Les activités nord-américaines de Graymont sont soutenues par des bureaux régionaux à Brossard (Québec), West Bend (Wisconsin) et Sandy (Utah), ainsi que par le bureau d'ingénierie de Graymont à Joliette, au Québec.

Structure et activités en Australie

Graymont a acquis ses activités en Australie dans le cadre de l'acquisition plus large des activités de chaux et de calcaire de la entreprise belge Sibelco en région Asie-Pacifique, en août 2019. Bien que récentes pour Graymont, les activités en Australie sont bien établies, avec sept usines de chaux et plusieurs carrières de calcaire, principalement situées sur la côte est du pays. Ces activités font partie intégrante des opérations de Graymont en région Asie-Pacifique, qui comprennent également des usines de chaux en Nouvelle-Zélande, Malaisie et Philippines.

Le siège régional pour l'Asie-Pacifique est situé à North Sydney, en Australie. Ces activités sont également soutenues par des bureaux régionaux à Petaling Jaya (Malaisie), Hamilton (Nouvelle-Zélande), Manille (Philippines) et Braeside (Australie).

GRAYMONT EN AMÉRIQUE DU NORD



LÉGENDE

- ▼ Bureaux régionaux
- ▼ Chaux
- ▼ Exploitations de calcaire
- ▼ Siège social

Les activités nord-américaines de Graymont (22 usines) se concentrent sur la production de : chaux calcique et dolomitique, calcaire pulvérisé, chaux hydratée, solutions à base de calcium à valeur ajoutée. Graymont exploite également des terminaux de transbordement rail-camion qui élargissent la portée géographique de plusieurs de ses usines.

GRAYMONT EN ASIE-PACIFIQUE



LÉGENDE

- ▼ Bureaux régionaux
- ▼ Autres bureaux
- ▼ Chaux
- ▼ Exploitations de calcaire

Les activités de Graymont dans la région Asie-Pacifique (22 usines) fournissent des solutions de qualité à base de calcium, principalement destinées aux marchés : agricole, de la santé animale, industriel de la région.



NATURE DES ACTIVITÉS

Le calcium est un minéral essentiel et constitue le dénominateur commun de l'ensemble de l'offre de produits de Graymont, allant du calcaire et de la chaux jusqu'à des solutions plus complexes utilisant de la chaux de haute pureté et des mélanges précis de composés calciques. La chaux, produit phare de Graymont, est une substance polyvalente utilisée depuis longtemps dans des processus et applications industriels essentiels.

Plus récemment, la chaux est devenue une solution incontournable pour répondre à de nombreux enjeux environnementaux complexes, qu'ils soient naturels ou d'origine humaine.

Le mot « chaux » désigne les produits dérivés du calcaire brûlé (calciné). Le calcaire est une roche sédimentaire naturelle et abondante composée de niveaux élevés de carbonate de calcium et/ou de magnésium et/ou de dolomite (carbonate de calcium et de magnésium), ainsi que de petites quantités d'autres minéraux. Il est extrait de carrières et de mines souterraines partout dans le monde.

Une fois extrait, le calcaire est concassé et criblé pour obtenir les dimensions requises selon les applications. Il est ensuite introduit dans un four, où il est chauffé à haute température. Cette chaleur intense provoque une réaction chimique qui transforme le calcaire en chaux. Selon l'étape et l'usage, on parle alors de chaux vive, ou de chaux hydratée lorsque de l'eau est ajoutée.

Au-delà de l'extraction et du traitement du calcaire, l'activité de Graymont offre une solution complète de bout en bout pour répondre aux besoins en solutions de qualité à base de calcium. Ainsi, les activités de Graymont englobent l'évaluation d'opportunités d'investissement et d'exploration, l'obtention des permis et autorisations nécessaires, la collaboration avec des partenaires pour assurer des mesures durables continues, jusqu'à la réhabilitation et la fermeture des sites. Dans le cadre de ce processus, Graymont collabore avec des milliers de fournisseurs dans divers secteurs industriels et pays, ce qui lui permet de produire et livrer les produits nécessaires aux activités continues de ses clients.

APPLICATIONS TYPIQUES DES SOLUTIONS À BASE DE CALCIUM

Environnement :

Réduction des pluies acides, réhabilitation de l'environnement, traitement de l'eau et des eaux usées, traitement des déchets animaux, traitement des gaz de combustion, traitement des boues industrielles et des déchets pétroliers, traitement du drainage acide.

Agriculture :

Correction du pH des sols, amélioration des conditions du sol, suppléments alimentaires pour les vaches laitières et la volaille.

Production et conservation des aliments :

Sucre, fruits et légumes, produits laitiers, colle et gélatine, et produits de boulangerie.

Construction :

Mortier, plâtrage, restauration, badigeon, stabilisation des sols et traitement de l'asphalte.

Industrie :

Acier, alumine, verre, pâtes et papiers, production de pétrole et de gaz.

Secteur minier :

Soude, cuivre, zinc, nickel, or et uranium.

CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La chaîne d'approvisionnement de Graymont est vaste. Graymont compte plus de 6 500 fournisseurs à l'échelle mondiale. En se penchant un peu plus sur nos activités en Australie et au Canada, la plupart de nos fournisseurs sont locaux, du pays. Cela découle de l'engagement de Graymont à soutenir les entreprises locales situées à proximité de nos activités, dans la mesure du possible. Graymont achète également des intrants clés pour ses processus de fabrication en provenance d'Asie, d'Europe, de Nouvelle-Zélande et des États-Unis d'Amérique.

LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT DE GRAYMONT COMPREND :



EXPLORATION ET INVESTISSEMENT

- Sous-traitants en excavation et forage
- Consultants en environnement et en gestion de l'eau
- Services financiers
- Soutien géotechnique
- Services de laboratoire et techniques



APPROBATIONS DE PERMIS ET SOUTIEN TECHNIQUE

- Spécialistes en environnement, santé et sécurité
- Consultants en planification et développement
- Géomètres
- Services financiers



SERVICES D'ASSISTANCE

- Services informatiques et de communication
- Assurance
- Services juridiques, comptables et de soutien aux employés
- Services de santé et de sécurité
- Services de laboratoire et techniques
- Partenariats et initiatives avec les parties prenantes



EXPLOITATION DES CARRIÈRES

- Sous-traitants en explosifs et en dynamitage
- Fournisseurs de carburant
- Équipements et services de santé et de sécurité
- Sous-traitants généraux et soutien à la main-d'œuvre
- Fournisseurs de maintenance, de pièces et d'équipements



ACTIVITÉS DE TRAITEMENT

- Fournisseurs de carburant
- Équipements et services de santé et de sécurité
- Sous-traitants généraux et soutien à la main-d'œuvre
- Fournisseurs de maintenance, de pièces et d'équipements



TRANSPORT ET LOGISTIQUE

- Courtiers en douane
- Services de fret et de transport
- Services de chargement et déchargement
- Services ferroviaires
- Services d'expédition

Le niveau de risque associé à l'esclavage moderne est influencé par des facteurs tels que la situation géographique et le type d'industrie. La chaîne d'approvisionnement de Graymont est régulièrement évaluée pour identifier les domaines où le risque d'esclavage moderne est accru.

ÉVALUATION DES RISQUES

La nature en constante évolution et dynamique des chaînes d'approvisionnement mondiales illustre l'importance des évaluations de risques régulières. Graymont continue d'évaluer sa chaîne d'approvisionnement chaque année, en utilisant ces informations pour mettre en place des initiatives visant à améliorer continuellement les processus. En plus de procéder à une évaluation documentaire des risques potentiels d'esclavage moderne au sein de sa chaîne d'approvisionnement, Graymont continue d'engager des rencontres en personne avec les principaux fournisseurs. Dans le cadre de ces rencontres, nous discutons avec les fournisseurs des mesures prises par Graymont concernant l'esclavage moderne et leur posons également un éventail de questions pour comprendre les mesures et initiatives que nos fournisseurs mettent en place pour éradiquer l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement mondiales.



MESURES MISES EN ŒUVRE EN 2024

PAGE INTRANET SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2024, le groupe de travail sur l'esclavage moderne a créé une page sur le site intranet de Graymont dédiée à l'esclavage moderne. Cette page fournit un emplacement centralisé où tous les employés de Graymont peuvent accéder aux documents sur l'esclavage moderne en lien avec nos activités en Australie, notamment les précédents rapports de déclaration sur l'esclavage moderne, des présentations, des articles d'intérêt et l'ensemble du matériel de formation. Elle comprend également des documents sur l'esclavage moderne en lien avec nos activités au Canada. Cette approche permet de rendre les messages et les ressources accessibles et utilisables dans tous les pays, assurant ainsi une approche cohérente à l'échelle de l'ensemble des activités de Graymont.

MODULE DE FORMATION EN LIGNE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2022, nous avons lancé un module de formation en ligne en Australie permettant aux employés australiens de se former à tout moment et en tout lieu sur ce qui constitue l'esclavage moderne, les obligations de Graymont en vertu de la Loi sur l'esclavage moderne, les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement, les signes pouvant en indiquer la présence, ainsi que les mesures à prendre s'ils identifient des zones de préoccupation potentielle.

En 2023, nous avons renforcé l'utilisation de ce module en exigeant que tous les nouveaux employés salariés en Australie suivent cette formation. Ce module vient compléter d'autres contenus de formation en ligne proposés par Graymont à ses employés, notamment ceux sur le respect en milieu de travail ainsi que sur les normes attendues en matière de conduite éthique et professionnelle. La formation comprend une évaluation des connaissances que chaque participant doit réussir pour que la formation soit considérée comme complétée.

En 2024, nous avons amorcé le développement d'un module de formation en ligne plus générique, pouvant être utilisé au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Malaisie. Ce module s'appuie

sur les commentaires reçus au sujet du module australien, tout en adoptant une formulation plus standard pour permettre son déploiement dans d'autres juridictions à partir de 2025 et au-delà.

FORMATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VING

Nous reconnaissons que la corruption peut favoriser et perpétuer l'esclavage moderne en facilitant des conditions d'exploitation et en créant des vulnérabilités au sein des chaînes d'approvisionnement. Les cas de pots-de-vin et d'abus de pouvoir peuvent contribuer à la persistance du travail forcé tout en affaiblissant la culture éthique des organisations. Pour lutter efficacement contre l'un de ces enjeux, il faut également s'attaquer à l'autre.

En 2023, nous avons offert une série de séances de formation, en personne et en ligne, sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans la région Asie-Pacifique, incluant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et les Philippines. Ces formations ont été spécifiquement adaptées aux fonctions clés de chaque juridiction, notamment les finances, les achats, les ressources humaines et la logistique. Elles visaient à informer et outiller les employés occupant des postes stratégiques afin qu'ils puissent lutter contre la corruption et promouvoir une culture d'intégrité. L'objectif était de contribuer à une chaîne d'approvisionnement éthiquement résiliente et proactive dans la détection, la prévention et la dénonciation des comportements corrompus ou exploitants, comme l'esclavage moderne.

Ces formations soulignent le lien essentiel entre la lutte contre la corruption et nos efforts pour atténuer les risques d'esclavage moderne dans nos activités. Conscients que la corruption et l'exploitation vont souvent de pair, nous avons mis l'accent sur l'interdépendance entre comportement éthique et respect des droits humains. En favorisant une culture de vigilance à l'égard des pratiques corrompues, les employés sont mieux outillés pour mener des transactions commerciales avec intégrité et jouer un rôle clé dans l'identification, la prévention et le signalement des situations d'esclavage moderne. L'importance de cette formation dans notre lutte contre l'exploitation ne peut être sous-estimée,

car elle constitue un pilier central de notre stratégie de réduction des risques dans notre chaîne d'approvisionnement.

Compte tenu de l'importance de cette formation, une série de séances de révision, en présentiel et en ligne, a été organisée pour une deuxième année consécutive en 2024 en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Malaisie et aux Philippines. Ces séances visaient à renforcer les enseignements tirés de l'année précédente, tout en offrant un environnement d'apprentissage engageant et interactif où les employés pouvaient poser des questions et clarifier tout point nécessaire.

AFFICHE DE SENSIBILISATION À L'ESCLAVAGE MODERNE

En 2023, le groupe de travail sur l'esclavage moderne a élaboré une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne. Cette affiche a été pensée pour sensibiliser les employés, les sous-traitants et les visiteurs, sur chacun de nos sites, aux risques liés à l'esclavage moderne.

En 2024, l'affiche a été déployée sur l'ensemble des sites australiens. Elle présente l'engagement de Graymont à éradiquer l'esclavage moderne des chaînes d'approvisionnement mondiales et explique comment en apprendre davantage sur le sujet. Interactive, l'affiche comporte un code QR qui redirige le lecteur vers la plus récente Déclaration sur l'esclavage moderne de Graymont. Une copie de l'affiche est présentée ci-dessous.

Depuis son lancement, l'affiche a reçu un accueil très positif de la part des employés australiens de Graymont. Elle sert de rappel visuel des risques potentiels liés à l'esclavage moderne. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'autres affiches efficaces déjà utilisées au sein du réseau Graymont pour communiquer des messages importants liés à la sécurité, à l'environnement et au bien-être.



QUESTIONNAIRE DE DILIGENCE RAISONNABLE DES FOURNISSEURS

En 2024, Graymont a finalisé son questionnaire de diligence raisonnable destiné aux fournisseurs. Cet outil vise à renforcer les pratiques déjà en place pour identifier et évaluer les impacts réels ou potentiels sur les droits humains dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement. Le but du questionnaire n'est pas de mettre fin à nos relations avec des fournisseurs exposés à des risques de pratiques assimilables à l'esclavage moderne. Il s'agit plutôt d'identifier d'éventuelles pratiques inappropriées et de collaborer avec les fournisseurs concernés afin qu'ils comprennent nos attentes et mettent en œuvre les mesures nécessaires pour atténuer les risques.

Bien que ce questionnaire soit un outil important, le groupe de travail reconnaît les défis d'une approche aussi manuelle, notamment avec plus de 6 500 fournisseurs à l'échelle mondiale. Nous continuerons donc d'explorer des solutions permettant de mettre en place une approche cohérente, fondée sur les risques, pour la diligence raisonnable auprès des fournisseurs.

ÉLARGISSEMENT DE LA COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Graymont a mis en place un groupe de travail sur l'esclavage moderne en 2021. Sa mission collective est de sensibiliser aux enjeux liés à l'esclavage moderne, d'identifier les zones potentiellement à risque au sein de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement, et de convenir des mesures concrètes à adopter pour y faire face. Depuis sa création, le groupe se réunit tous les trimestres pour discuter des pistes d'amélioration dans les activités et la chaîne d'approvisionnement de Graymont en Australie. Il regroupe des membres issus de divers secteurs de l'entreprise, notamment les achats, le développement durable, les ressources humaines, la santé, la sécurité, l'environnement, la logistique et le service juridique.

Jusqu'ici, le groupe de travail s'était principalement concentré sur les activités de Graymont en Australie et sur les risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement. Toutefois, en 2023, à la suite de l'entrée en vigueur de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement, nous avons déterminé qu'il était nécessaire d'élargir la composition du groupe.

En 2024, trois nouveaux membres ont ainsi rejoint le groupe de travail : le directeur des achats pour l'Amérique du Nord, la spécialiste de la formation et du développement, ainsi que la responsable de la marque et des communications. Chacun de ces membres apporte une expertise précieuse sur les activités nord-américaines de Graymont, ainsi que des idées pour contribuer à la lutte contre le risque d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

FUTURES MESURES POUR UNE AMÉLIORATION CONTINUE

MODULE D'APPRENTISSAGE EN LIGNE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Avec le lancement du module d'apprentissage en ligne de Graymont sur l'esclavage moderne en Australie en 2022, nous avons cherché à renforcer la sensibilisation et la vigilance à ce sujet essentiel dans l'ensemble de nos activités en Australie. Cette initiative visait à outiller notre personnel afin qu'il puisse collaborer efficacement avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement.

En 2024, nous avons amorcé la mise à jour de ce module afin de permettre son déploiement en 2025 auprès du personnel au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Malaisie. Ce module viendra compléter les autres formations en ligne proposées par Graymont, notamment celles portant sur le respect en milieu de travail ainsi que sur nos normes de conduite éthique et professionnelle. La formation comprendra une évaluation des connaissances que chaque participant doit réussir pour que la formation soit considérée comme complétée.

AFFICHE SUR L'ESCLAVAGE MODERNE

Pour accroître la sensibilisation au sein de Graymont aux risques liés à l'esclavage moderne, une affiche interactive de sensibilisation sera installée sur les babillards des sites et bureaux de Graymont au Canada en 2025. Cette campagne d'affichage fait suite au déploiement réussi des affiches dans tous les sites en Australie en 2024.

Cette affiche a été conçue pour compléter les programmes de formation et de sensibilisation de Graymont sur l'esclavage moderne. Elle constitue un outil visuel et interactif visant à renforcer la prise de conscience de cet enjeu crucial.

FORMATION EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN EN AMÉRIQUE DU NORD

Nous reconnaissons que la corruption peut favoriser et perpétuer l'esclavage moderne en facilitant des conditions d'exploitation et en créant des vulnérabilités au sein des chaînes d'approvisionnement. Les cas de pots-de-vin et d'abus de pouvoir peuvent contribuer à la persistance du travail forcé tout en affaiblissant la culture éthique des organisations. Pour lutter efficacement contre l'un de ces enjeux, il faut également s'attaquer à l'autre.

En 2024, nous avons offert une série de séances de formation, en personne et en ligne, sur la lutte contre la corruption et les pots-de-vin dans la région Asie-Pacifique, incluant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie et les Philippines. En 2025, nous prévoyons offrir une formation adaptée au contexte nord-américain, destinée aux équipes des finances, des ventes, des achats, des ressources humaines et de la logistique. Cette séance a pour objectif de sensibiliser et d'outiller le personnel occupant des fonctions clés afin de lutter contre la corruption et de promouvoir une culture d'intégrité. Ainsi, nous visons à bâtir une chaîne d'approvisionnement éthique, résiliente, et proactive dans la détection, la prévention et le signalement des comportements corrompus ou exploitants, y compris l'esclavage moderne.

POLITIQUES ET PROCESSUS

Comme indiqué dans la section « Domaines d'action prioritaires », Graymont a mis en place plusieurs mesures pour réduire les risques d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement. Ces mesures ont permis d'ancrer des politiques et des processus au cœur de la façon de faire des affaires chez Graymont.

CODE DE CONDUITE ET D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE

Le Code de conduite et d'éthique professionnelle soutient l'approche de la conformité basée sur les valeurs « Un Graymont » de Graymont. Chaque année, les administrateurs, dirigeants et employés sont invités à renouveler leur connaissance du Code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que leur engagement à le respecter, en signant une déclaration confirmant qu'ils ont reçu, lu et accepté de s'y conformer. Des formations périodiques sont également offertes au personnel pour appuyer leur conformité continue au Code.

Grâce à cette déclaration annuelle, Graymont s'assure d'un engagement constant envers le Code de conduite et d'éthique professionnelle. Cette démarche annuelle constitue une étape importante pour favoriser le respect des règles et promouvoir les comportements clés nécessaires à la prévention des risques d'esclavage moderne dans notre chaîne d'approvisionnement.

Une copie du Code de conduite et d'éthique professionnelle de Graymont est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : <https://www.graymont.com/fr/a-propos/mission-vision-et-valeurs>.

SYSTÈME DE SIGNALEMENT DE MANQUEMENTS À L'ÉTHIQUE

Graymont reconnaît l'importance d'offrir à toute personne un moyen de signaler les préoccupations qu'elle pourrait relever dans le cadre de ses activités quotidiennes. C'est pourquoi Graymont a mis en place, il y a plusieurs années, un système de signalement de manquements à l'éthique. Ce système permet aux administrateurs, employés, actionnaires,

fournisseurs de biens ou de services (y compris les employés de ces fournisseurs), clients et membres des communautés locales de signaler de façon anonyme tout manquement grave, toute faute éthique ou activité illégale, y compris les situations liées à l'esclavage moderne. Ce système est accessible en tout temps, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les signalements peuvent être faits par l'entremise d'un site Web sécurisé offert dans les langues locales, par courrier ou par téléphone, grâce à des numéros locaux propres à chaque pays où Graymont est présente.

En encourageant le personnel et les fournisseurs à utiliser le système de signalement de manquements à l'éthique, Graymont s'assure de disposer d'un canal accessible pour signaler d'éventuels cas d'esclavage moderne. Ce système permet non seulement d'obtenir les renseignements nécessaires pour traiter les risques, mais aussi d'évaluer l'efficacité des mesures en place.

AUDITS

En 2024, Graymont a poursuivi sa stratégie d'audits ciblés dans les zones présentant des risques potentiels. Lorsqu'un enjeu a été identifié, celui-ci a été rapidement signalé aux fournisseurs concernés, avec lesquels Graymont a collaboré pour s'assurer que les problèmes soulevés soient résolus. Ces audits personnalisés sont un outil important pour évaluer la conformité des fournisseurs et identifier des occasions de les soutenir dans l'atteinte des standards de Graymont, au-delà des exigences réglementaires.



CADRE SOLIDE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET DE RESPONSABILISATION

Graymont s'appuie depuis longtemps sur un cadre solide de gouvernance d'entreprise et de responsabilisation, essentiel au respect des lois et règlements en vigueur. L'une des valeurs fondamentales de Graymont est la vision à long terme. Celle-ci repose sur un engagement ferme envers une croissance durable, le respect rigoureux des pratiques responsables sur les plans environnemental, social, professionnel et opérationnel, ainsi que la collaboration avec les communautés pour créer de la valeur partagée. La protection des droits humains fait partie intégrante de cette démarche et doit être intégrée à tous les niveaux de l'organisation, du Conseil d'administration et de l'équipe de direction stratégique jusqu'aux gestionnaires, superviseurs et employés de première ligne.

Surveillance par le conseil d'administration

L'objectif fondamental du Conseil d'administration de Graymont est de créer de la valeur pour les actionnaires. Le Conseil reconnaît que Graymont doit atteindre un haut niveau de performance en matière de santé et sécurité, d'environnement et de responsabilité sociale, tout en assurant une rentabilité durable. Pour répondre à cette mission et respecter ses responsabilités en matière de gouvernance, le Conseil d'administration a mis en place six comités permanents qui supervisent des aspects clés de l'entreprise jugés essentiels à la pérennité de Graymont. Le Comité juridique et de gestion des risques aide le Conseil à superviser la gestion des risques et à s'assurer que des politiques, processus et procédures efficaces sont en place pour encadrer les risques importants auxquels Graymont est exposée et pour veiller au respect des lois applicables. La direction a présenté à

ce comité les risques associés à l'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement, tant locale que mondiale, ainsi que les mesures mises en œuvre par Graymont pour y faire face.

Surveillance par les conseils d'administration locaux

En plus de la surveillance exercée à l'échelle mondiale par le Conseil d'administration de Graymont, les conseils d'administration locaux en Australie et au Canada orientent la direction quant aux risques d'esclavage moderne propres à leur juridiction. L'équipe de direction stratégique, dirigée par le président et chef de la direction, ainsi que les équipes de gestion régionales en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord jouent un rôle clé dans la mise en œuvre des stratégies de Graymont visant à prévenir les risques d'esclavage moderne au sein de sa chaîne d'approvisionnement.



ÉVALUATION, EFFICACITÉ ET REMÉDIATION

Graymont reconnaît qu'il est essentiel de prendre du recul sur les mesures prises pour lutter contre les risques d'esclavage moderne et d'en évaluer l'efficacité globale afin de les réduire de manière durable.

En 2024, Graymont a poursuivi ses efforts en mettant en œuvre des mesures ciblées dans sa chaîne d'approvisionnement directe et en maintenant un dialogue actif pour promouvoir des changements positifs et accroître la sensibilisation auprès de son personnel et de ses fournisseurs. Grâce à nos programmes de leadership, aux initiatives du groupe de travail sur l'esclavage moderne et à la forte mobilisation de notre personnel, nous avons continué à cerner des pistes d'amélioration. Graymont a également tiré des enseignements de l'expérience et des pratiques d'autres entreprises en Australie et au Canada.

Nous comprenons la nécessité de continuer à rechercher activement d'autres occasions d'amélioration. Ainsi, Graymont prévoit de mieux comprendre les chaînes d'approvisionnement indirectes dans les années à venir. Certaines de ces pistes sont présentées à la section « Mesures futures pour une amélioration continue » à la page 17 de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne.

Graymont n'a relevé aucun cas d'esclavage moderne dans sa chaîne d'approvisionnement en 2024. Par conséquent, aucune mesure de remédiation n'a été nécessaire. Comme indiqué dans la section « Politiques et processus » à la page 19, Graymont maintient un système de signalement éthique permettant au personnel et aux fournisseurs de signaler toute violation du Code de conduite et d'éthique.

En encourageant le personnel et les fournisseurs à utiliser le système de signalement de manquements à l'éthique, Graymont s'assure de disposer d'un canal accessible pour signaler d'éventuels cas d'esclavage moderne. Ce système permet non seulement d'obtenir les renseignements nécessaires pour traiter les risques, mais aussi d'évaluer l'efficacité des mesures en place.





CONSULTATION

Cette Déclaration sur l'esclavage moderne est une déclaration conjointe préparée au nom des entités déclarantes de Graymont en Australie et au Canada, à savoir A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd et Graymont (Australia) Pty Ltd, ainsi que Graymont Limited, Graymont (QC) Inc. et Graymont Western Canada Inc. Compte tenu de la manière dont nos activités australiennes et canadiennes sont structurées, les risques identifiés et les mesures présentées dans la présente déclaration s'appliquent uniformément à l'ensemble de l'entreprise. Bien que cette déclaration se limite aux entités déclarantes, nous avons consulté des membres du personnel en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord afin d'identifier les risques et de convenir des actions à mettre en œuvre.

PERSPECTIVES D'AVENIR

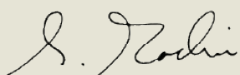
Graymont entend poursuivre sa collaboration avec son personnel, ses consultants, représentants, fournisseurs et partenaires afin de réduire les risques d'esclavage moderne dans ses activités et sa chaîne d'approvisionnement.

MESURES CLÉS PRÉVUES EN 2025 :

- Développement d'un module de formation en ligne pour les employés au Canada, en Nouvelle-Zélande et en Malaisie.
- Lancement d'une affiche interactive de sensibilisation à l'esclavage moderne sur tous les sites et bureaux de Graymont au Canada.
- Offre d'une formation à la lutte contre la corruption et la prévention des pots-de-vin pour les fonctions clés en Amérique du Nord.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne a été approuvée par le conseil d'administration de Graymont Limited au nom des trois entités canadiennes : Graymont Limited, Graymont (QC) Inc. et Graymont Western Canada Inc. Elle a également été approuvée par le conseil d'administration des deux entités déclarantes australiennes, soit A.C.N. 630 698 716 Pty Ltd et Graymont (Australia) Pty Ltd.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement de 2023 au Canada (notamment à son article 11), j'atteste avoir examiné l'information contenue dans le présent rapport pour les entités mentionnées à la page 2. Selon mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans ce rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants, aux fins de la Loi sur l'esclavage moderne et de la Loi sur les chaînes d'approvisionnement, pour l'année de référence 2024.



Stéphane Godin

Président et Chef de la direction

Les communications doivent être adressées à :

E-mail : ehs@graymont.com

Ou visitez-nous à l'adresse : www.graymont.com

ANNEXE

Le tableau ci-dessous présente les sections de la présente Déclaration sur l’esclavage moderne qui répondent aux exigences prévues par la Modern Slavery Act du Commonwealth d’Australie (« Loi sur l’esclavage moderne ») (2018) ainsi que par la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada (2023) (« Loi sur les chaînes d’approvisionnement »).

Australian Modern Slavery Act (Loi australienne sur l’esclavage moderne)	Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement du Canada	Articles de la présente Déclaration sur l’esclavage moderne répondant aux exigences de déclaration obligatoires
Identifier les entités déclarantes visées par la déclaration conjointe.	Chaque entité doit soumettre un rapport et peut se conformer à la Loi en déposant un rapport conjoint pour plusieurs entités.	Entités déclarantes et Approche (p. 2)
Décrire la structure, les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes.	La structure, les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes.	À propos de Graymont (p. 2) Nature des activités (p. 9) Chaîne d’approvisionnement (p. 11-12)
Décrire les risques de pratiques d’esclavage moderne dans les activités et les chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes et de toute entité qu’elles possèdent ou contrôlent.	Parties des activités et chaînes d’approvisionnement des entités déclarantes où le risque de travail forcé ou de travail des enfants est présent, et mesures prises pour évaluer et gérer ce risque.	Chaîne d’approvisionnement (p. 11-12)

Australian Modern Slavery Act (Loi australienne sur l'esclavage moderne)	Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement du Canada	Articles de la présente Déclaration sur l'esclavage moderne répondant aux exigences de déclaration obligatoires
<p>Décrire les mesures prises par les entités déclarantes et les entités qu'elles possèdent ou contrôlent pour évaluer et atténuer ces risques, y compris les mécanismes de diligence raisonnable et de remédiation.</p>	<p>Mesures prises par les entités déclarantes pour prévenir et réduire le risque que le travail forcé ou le travail des enfants soit utilisé à n'importe quelle étape de la production de biens au Canada ou ailleurs par les entités déclarantes ou de biens importés au Canada par les entités déclarantes.</p> <p>Politiques et processus de diligence raisonnable liés au travail forcé et au travail des enfants.</p> <p>Mesures prises pour remédier à toute situation de travail forcé ou de travail des enfants.</p> <p>Mesures prises pour remédier à la perte de revenu des familles les plus vulnérables découlant de l'élimination du travail forcé ou du travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.</p> <p>Formations offertes aux membres du personnel sur le travail forcé et le travail des enfants.</p>	<p>Aperçu des principales mesures contre l'esclavage moderne (p. 4)</p> <p>Domaines d'action prioritaires (p. 7)</p> <p>Évaluation des risques (p. 13)</p> <p>Mesures mises en œuvre en 2024 (p. 14)</p> <p>Politiques et processus (p. 19)</p> <p>Évaluation, efficacité et remédiation (p. 21)</p>
<p>Décrire comment les entités déclarantes évaluent l'efficacité de ces mesures.</p>	<p>Comment les entités déclarantes évaluent l'efficacité de leurs mesures visant à s'assurer que le travail forcé et le travail des enfants ne sont pas utilisés dans leurs activités ni dans leurs chaînes d'approvisionnement.</p>	<p>Évaluation, efficacité et remédiation (p. 21)</p>
<p>Décrire le processus de consultation avec toute entité détenue ou contrôlée par les entités déclarantes (une déclaration conjointe doit également décrire la consultation avec l'entité qui émet la déclaration).</p>		<p>Consultation (p. 22)</p>
<p>Toute autre information.</p>		<p>Notre approche (p. 6)</p> <p>Perspectives d'avenir (p. 23)</p>



GRAYMONT

graymont.com